

77e session du Comité régional pour le Pacifique occidental

Manille, Philippines, du 19 au 22 octobre

Point 9 de l'ordre du jour provisoire Intelligence artificielle (WPR/RC77/4)

Le CII salue le projet de cadre régional pour une IA responsable dans le domaine de la santé. L'IA peut renforcer les systèmes de santé, élargir l'accès aux soins, soutenir les interventions humanitaires et accélérer la recherche. Son utilisation doit toutefois être sûre, équitable et fondée sur la confiance du public.

Les États membres devraient appliquer des garanties minimales claires partout où l'IA influence les décisions cliniques, les parcours de soins ou l'accès aux services. Celles-ci comprennent une réglementation et une surveillance proportionnées aux risques ; la protection des droits de l'homme, de la sécurité des patients, de la vie privée, de la confidentialité et du consentement éclairé ; la transparence, la protection des données, la validation locale, la supervision humaine, la responsabilité, le suivi continu et la possibilité de suspendre les systèmes dangereux.

Les infirmières et infirmiers doivent être reconnus non seulement comme des utilisateurs de l'IA nécessitant une formation, mais aussi comme des professionnels réglementés ayant des responsabilités cliniques, éthiques et de direction bien définies. Les infirmières et infirmiers jouent un rôle central dans l'évaluation, la prise de décision clinique, la coordination des soins, la défense des droits et la continuité des soins. L'IA doit venir compléter, et non remplacer, le jugement professionnel, la responsabilité et les dimensions humaines des soins.

Les infirmières et autres professionnels de santé doivent être impliqués tout au long du cycle de vie de la technologie : évaluer si l'IA est appropriée ; participer à la conception, aux tests et à la mise en œuvre des systèmes ; et évaluer les effets sur la sécurité, la qualité, l'équité, la charge de travail et la confiance. La profession

infirmière joue un rôle essentiel dans le renforcement de la confiance du public dans une IA responsable.

La maîtrise de l'IA, l'esprit critique et son utilisation en toute sécurité doivent être intégrés dans la formation aux soins infirmiers et le développement professionnel continu. L'IA doit être adaptée sur le plan culturel et linguistique, pertinente au niveau local et conçue pour réduire, et non aggraver, les inégalités en matière de santé.

Le CII appelle à la représentation des responsables en chef des soins infirmiers et obstétricaux, des organismes de réglementation des soins infirmiers, des professionnels de la santé et des associations professionnelles au sein des mécanismes techniques et des partenariats régionaux. La coopération régionale et mondiale doit venir en complément de la gouvernance nationale et locale.

Une IA responsable doit également être durable sur le plan environnemental, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie, l'eau et les déchets électroniques.

Merci.